



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
de la mission régionale d'autorité environnementale
sur Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU
de Sussargues (Hérault)**

N°saisine : 2022-011286

N°MRAe : 2023AO17

Montpellier, le 09 mars 2023

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 08 décembre 2022, Montpellier Méditerranée Métropole a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Sussargues (Hérault) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 08 mars 2023 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.